

## Article 9. Protection des données à caractère personnel

Les données collectées sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département de la Moselle pour l'organisation du concours **Mosel'lire**. La base légale de ce traitement est le consentement du candidat à participer à ce concours. L'envoi de la nouvelle et du formulaire de recueil de consentement vaut acceptation du présent règlement pour participation au concours **Mosel'lire**. Ces données sont également transmises au Rotary club Metz La Fayette, aux fins d'organisation du concours, et en particulier des remises de prix.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants: élus du Département, agents du Département (Direction de la lecture publique et des bibliothèques) et représentants du Rotary club Metz La Fayette.

### Les données sont conservées:

- pour les candidats non lauréats: pendant 8 mois;
- pour les candidats lauréats: pendant 10 ans.

Les candidats peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation de leur traitement. Ils peuvent retirer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données; ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données et exercer leur droit à la portabilité de leurs données.

**Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données personnelles dans ce dispositif, ils peuvent contacter le délégué à la protection des données en justifiant leur identité:**

- soit par courriel: [dpo@moselle.fr](mailto:dpo@moselle.fr);
- soit par courrier: M. le Délégué à la protection des données  
**Département de la Moselle**  
Finances, Affaires Juridiques et Contrôle de Gestion  
1 rue du Pont Moreau - CS 11096 - 57036 Metz Cedex 1.

Si les participants estiment, après avoir contacté le délégué, que leurs droits informatique et libertés ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés: <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>.

**Département de la Moselle**  
**Sports, Jeunesse et Culture**  
**Lecture Publique et Bibliothèques**  
03 87 35 02 51 • [dlpb@moselle.fr](mailto:dlpb@moselle.fr)

LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE PRÉSENTE

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES JEUNES LECTEURS

**MOSEL'LIRE**  
**18<sup>E</sup> ÉDITION**

**ÉDITION**  
**2024-2025!**

**PRIX D'ÉCRITURE**  
**DE NOUVELLES POUR**  
**LES 15-17 ANS**

Cette année encore,  
une catégorie spécialement dédiée  
aux jeunes de 15 - 17 ans est ouverte,  
en partenariat avec le Rotary club  
Metz La Fayette,  
afin de permettre aux adolescents  
de faire connaître et partager  
leur passion et leur talent  
pour l'écriture.

**COMMENT ?**  
**PARTICIPER**

C'est très simple: il suffit d'écrire  
une nouvelle sur une thématique  
librement choisie et de l'envoyer  
par courriel à l'adresse suivante:  
[mosellire@moselle.fr](mailto:mosellire@moselle.fr)

pour le  
**MERCREDI**  
**23 AVRIL**  
**2025**



# RÈGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE NOUVELLES POUR LES 15 - 17 ANS

## Article 1. Objet

Le Département de la Moselle organise, en partenariat avec le Rotary club Metz La Fayette, la librairie titulaire du marché correspondant et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, un concours dont le but est d'encourager la lecture et de soutenir et développer l'analyse critique littéraire des jeunes publics. Ce concours est intitulé **Mosel'lire**.

## Article 2. Conditions de participation

Le concours de nouvelles est ouvert aux jeunes de 15 à 17 ans. Les jeunes qui le souhaitent doivent participer au concours individuellement et hors cadre scolaire.

Le concours se déroule **d'octobre 2024 à juin 2025**, la date limite de réception des productions étant fixée au **mercredi 23 avril 2025**.

## Article 3. Modalités de participation

À partir d'un thème libre, il s'agit, pour les participants, de rédiger, **individuellement et hors du cadre scolaire**, une nouvelle, c'est à dire un récit court et original, avec un titre.

Les mentions suivantes devront apparaître distinctement en haut à droite de la première page: nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone de l'auteur.

La nouvelle devra respecter le format suivant: format A4, 3 pages au maximum (recto) dactylographiées et numérotées de 1 à 3 (taille de police: 12, interligne simple).

Les participants devront envoyer la nouvelle par voie électronique uniquement (envoi de la nouvelle en pièce jointe en format .doc ou .pdf) à l'adresse suivante: [mosellire@moselle.fr](mailto:mosellire@moselle.fr). Ils devront également joindre le formulaire de consentement relatif au traitement de leurs données personnelles, mis en ligne sur [moselia.moselle.fr](http://moselia.moselle.fr).

Date limite de réception des nouvelles: **mercredi 23 avril 2025**, sans inscription au préalable. Aucun accusé de réception ne sera délivré suite aux envois des productions. Les nouvelles ne seront pas restituées à la fin du concours. Les nouvelles et données à caractère personnel des lauréats seront conservées pour une durée de 10 ans, puis archivées conformément aux règles établies par les Archives départementales. Les nouvelles et données à caractère personnel des candidats non lauréats seront conservées pour une durée de 8 mois, puis détruites à la fin de l'année civile du concours.

## Article 4. Composition du jury

Le jury, qui se tiendra au printemps 2025, sera composé d'élus et d'agents du Département (Direction de la lecture publique et des bibliothèques) ainsi que de représentants du Rotary club Metz La Fayette.

## Article 5. Modalités de sélection

Les productions respectant les conditions énoncées précédemment seront examinées par le jury qui en sélectionnera cinq au maximum, classées de 1 à 5 dans l'ordre décroissant.

Le jury appréciera le respect des consignes, le respect du genre, l'originalité de la trame et de la chute, la qualité de la langue.

Les lauréats seront informés par lettre des résultats.

## Article 6. Prix et remises des prix

Cinq lauréats au maximum seront récompensés individuellement.

**Prix:**

► **Remis par le Rotary club Metz La Fayette:**

1<sup>er</sup> prix: 400€; 2<sup>e</sup> prix: 300€; 3<sup>e</sup> prix: 250€; 4<sup>e</sup> prix: 200€; 5<sup>e</sup> prix: 150€.

► **Remis par le Département:**

des ouvrages.

**Les délibérations du jury seront prononcées à l'occasion:**

- de la cérémonie organisée par le Rotary club Metz La Fayette;
- des cérémonies de remise de prix, qui se dérouleront en mai 2025, sur les cinq territoires du Département (Forbach - Saint-Avold, Metz - Orne, Sarrebourg - Château-Salins, Sarreguemines - Bitche et Thionville).

À cette occasion, les lauréats seront invités à présenter leur production. Les dates, lieux et heures des cérémonies de remise de prix seront communiqués aux lauréats par lettre.

## Article 7. Droits - cession et responsabilité

Les gagnants du concours, sous réserve de consentement, autorisent le Département de la Moselle ainsi que le Rotary club Metz La Fayette à utiliser à titre promotionnel et informatif leurs noms, prénoms, prix, ainsi que leurs productions, sans que cette utilisation ne leur ouvre droit à une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du prix.

Les photos réalisées à l'occasion de remises de prix ou d'événements en lien avec le concours **Mosel'lire** pourront également être utilisées, à titre promotionnel et informatif, sous réserve du consentement de la personne concernée.

Les productions des lauréats pourront faire l'objet d'une publication départementale (numérique ou papier) à des fins promotionnelles ou informatives, toute exploitation commerciale étant exclue.

Dans le cas d'une éventuelle édition des productions dans un recueil susceptible d'être vendu, un accord individuel écrit sera établi avec chacun des participants concernés pour déterminer l'étendue des droits cédés et les conditions de cette cession.

Du fait de leur participation, les candidats seront tenus responsables de tout recours éventuel d'un tiers en ce qui concerne le contenu des textes, en particulier le respect des droits d'auteur et des droits à l'image.

## Article 8. Règlement

La participation au concours de nouvelles **Mosel'lire** implique l'acceptation du présent règlement, également consultable en ligne sur le site Moselia courant octobre 2024: [moselia.moselle.fr](http://moselia.moselle.fr).